



# Attestation d'habilitation cléA

*Socle de connaissances et de compétences professionnelles défini à l'article D.6113-30 du code du Travail*

**Nom de l'organisme : LE POINT CLÉ**

**Siren : 479737603**

est habilité du 18/10/2018 au 18/10/2024

pour mettre en œuvre, dans le respect du règlement d'habilitation de Certif'Pro, les évaluations préalable et finale, de la certification enregistrée au répertoire spécifique de France Compétences : Socle de Compétences Clés : CléA.

Max Roche, président

Philippe Debruyne, vice-président

